

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2018113CS0118**

Comité Syndical du 23 avril 2018

Date de convocation : 13 avril 2018

Date d'affichage : 24 avril 2018

OBJET : Contrat de transfert en pleine propriété du réseau THD du SDEG 16 à Charente Numérique.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'auditorium du Pôle culturel et associatif Soëlys, 2 place Jean-Jacques Rousseau à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	8

Le Président

Expose :

- Que par délibération n° 2017093CS0115 du 3 avril 2017, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition du réseau à très haut débit des anciennes Communautés de communes Braconne-et-Charente, Charente-Boëme-Charraud et Vallée de l'Echelle ou suivant la position de la mission THD, l'acte de cession.

- Qu'il est confirmé que la mission Très Haut Débit demande du transfert en pleine propriété du réseau du SDEG 16 à Charente Numérique pour que ce dernier bénéficie des subventions du Fonds pour la Société Numérique (FSN).
- Qu'en conséquence, le SDEG 16 a convenu des modalités de transfert du réseau THD avec Charente Numérique et a, conformément à l'article L. 5722-3 du Code général des collectivités territoriales, sollicité l'avis de France Domaine sur la valeur vénale de réseau.
- Qu'aussi, il est proposé au Comité Syndical le contrat de transfert qui est joint en intégralité à la note de synthèse.
- Que l'avis de France Domaine n'a pas été rendu à l'heure de la rédaction de la note de synthèse, l'avis et à ce jour].

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre et d'en délibérer et si sa décision est favorable :
 - d'approuver le transfert du réseau THD à Charente Numérique pour un montant de 1 925 815,45 euros.
 - d'autoriser le Président à signer le contrat de transfert en pleine propriété du réseau THD avec le Syndicat mixte Charente Numérique tel que proposé et joint à l'ordre du jour,
 - d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

50 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** contrat de transfert qui est le suivant :

**CONTRAT DE TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DU RESEAU TRES HAUT DEBIT DU SDEG 16
SUR LES ANCIENNES COMMUNAUTES DE COMMUNES BRACONNE-ET-CHARENTE,
CHARENTE-BOEME-CHARRAUD ET VALLE DE L'ECHELLE**

ENTRE

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), sis 308, rue de Basseau, 16021 Angoulême cedex, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Michel BOLVIN, dûment habilité par délibération de son Comité Syndical n°XXXX du XXXXXXXX
Ci-après dénommé « **le SDEG 16** »,

D'une part,

ET

Le Syndicat Mixte ouvert Charente Numérique, sis 31, boulevard Emile Roux, CS 60000, 16917 Angoulême Cedex 9, représenté par son Président en exercice, Monsieur Jacques CHABOT dûment habilité par délibération de son Comité Syndical en date du 1^{er} décembre 2017.
Ci-après dénommé « **Charente Numérique** »,

De seconde part,

Le SDEG 16 et Charente Numérique étant ci-après individuellement ou collectivement dénommés la ou les « Partie(s) ».

Préambule :

1. Depuis plusieurs années, les Communes des trois anciennes Communautés de communes BRACONNE-ET-CHARENTE, CHARENTE-BOEME-CHARRAUD et VALLE DE L'ECHELLE ont transféré, au SDEG 16, leur compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

A ce titre, le SDEG 16 intervient comme maître d'ouvrage des travaux et propriétaire des infrastructures et réseaux de communications électroniques.

C'est dans ce cadre que les anciennes Communautés de communes BRACONNE-ET-CHARENTE, CHARENTE-BOEME-CHARRAUD et VALLEE DE L'ECHELLE ont sollicité le SDEG 16 pour qu'il établisse un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) sur son territoire. Le projet de réseau THD a été mis en œuvre selon les caractéristiques suivantes :

- Territoire concerné :
 - Braconne et Charente (Asnières sur Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac, Vindelle)
 - Charente-Boëme-Charraud (Claix, Mouthiers sur Boëme, Plassac-Rouffiac, Rouillet-Saint Estèphe, Sireuil, Trois Palis, Voeuil et Giget, Voulgézac)
 - Vallée de l'Echelle (Bouëx, Dignac, Dirac, Garat, Sers, Torsac et Vouzan).
- 200 km de linéaire de travaux
- Durée des travaux : 4 ans
- Objectif : desservir 184 entreprises, 21 mairies, 25 écoles, 17 ZAE ...

En octobre 2013, un marché public de maîtrise d'œuvre a été conclu pour une durée de 4 ans avec la société FM Projet.

En novembre 2014, un marché public de travaux a été conclu pour une durée de 4 ans avec le groupement Sobeca-Vigilec-Ael.

Le réseau THD a été établi puis réceptionné le 20 septembre 2017.

2. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) adopté par le Conseil Départemental de la Charente le 7 décembre 2012, puis après révision en février 2016, il a été décidé la mise en place d'un réseau départemental de communications électroniques à Très Haut Débit.

Il a été décidé par le Département que ce projet de réseau départemental sera porté par le Syndicat Mixte Ouvert « Charente Numérique », créé à cet effet.

3. Les subventions proposées par l'Etat pour le déploiement de réseaux THD étant conditionnées à la mise en place d'un interlocuteur unique au niveau départemental et au transfert de propriété des infrastructures audit interlocuteur, à savoir Charente Numérique, le SDEG 16 a décidé, par délibération du 3 avril 2017, d'adhérer à Charente Numérique pour une partie de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » énoncée à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La demande de transfert en pleine propriété du Réseau au bénéfice de Charente Numérique a été confirmée par l'Etat et, plus particulièrement par le courrier du 19 juillet 2017 de l'Agence du Numérique. Les parties de la compétence L. 1425-1 transférées par le SDEG 16 portent ainsi sur :

- l'établissement et l'exploitation du Réseau départemental à très haut débit, tel qu'il ressort du SDTAN à date et dans ses évolutions futures,
- l'exploitation du Réseau à très haut débit des anciennes communautés de communes Braconnne-et-Charente, Charente-Boëme-Charraud, et Vallée de l'Echelle ayant fusionné à compter du 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (ci-après : **le Réseau**),
- concernant les réseaux mobiles de télécommunications ouverts au public, les points mentionnés à l'article R 1426-1 et suivants du CGCT.

Le transfert de compétence est venu effectif le 9 juin 2017 date à laquelle le Préfet de la Charente a, par voie d'arrêté, approuvé les statuts modifiés de Charente Numérique incluant l'adhésion du SDEG 16.

En application de l'article L. 5721-6-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne, de plein droit, la mise à disposition de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence, ainsi que le transfert des droits et obligations qui y sont attachés.

A compter du 9 juin 2017, le Réseau a donc été mis à disposition de plein droit à Charente Numérique par le SDEG 16. Conformément à l'article L. 5721-6-1 du Code général des collectivités territoriales, le SDEG 16 a informé ses cocontractants, le 21 novembre 2017, du fait que Charente Numérique se substituait de plein droit à lui pour l'exécution des contrats en cours et ce depuis le 9 juin 2017.

4. L'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques permet une cession amiable entre personnes publiques des biens et équipements relevant du domaine public sans déclassement préalable.

5. L'avis de France Domaine a été rendu le **XXXXX**, sur sollicitation du SDEG 16, le 16 novembre 2017 et de Charente Numérique le 16 novembre 2017.

Ceci ayant été exposé, il est constaté et convenu ce qui suit.

Article 1^{er} - Objet du Contrat

En application des articles L 1321-1, alinéa 2 et L. 1321-4 du CGCT, le SDEG 16 transfère en pleine propriété, sans déclassement préalable, à Charente Numérique, qui l'accepte, le Réseau THD établi sur les anciennes Communautés de communes BRACONNE-ET-CHARENTE, CHARENTE-BOEME-CHARRAUD et VALLÉE DE L'ECHELLE.

Les biens objet du transfert et constituant le Réseau sont décrits en annexe 1 du présent Contrat et font partie du domaine public du SDEG 16 en tant qu'ils ont été affectés au service public des réseaux de communications électroniques suivant un aménagement indispensable spécialement prévu à cet effet.

Il est rappelé que le Réseau est mis à disposition de Charente Numérique depuis le 9 juin 2017, date du transfert partiel de compétence visé en préambule, conformément à l'article L. 5721-6-1 du CGCT.

Dans la mesure où les biens transférés en pleine propriété sont destinés à l'exercice des compétences de Charente Numérique et relèveront de son domaine public, aucune décision de déclassement préalable n'est exigée et ce, comme l'énonce l'article L 1312-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 - Conditions financières

2.1 Montant du transfert en pleine propriété

Charente Numérique accepte de recevoir le Réseau tel que mentionné ci-après.

Le Réseau a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16, sur la base du programme d'investissement et de co-financement pour un coût total de **10 438 884,81 €**, tel que détaillé en annexe 2 au présent Contrat.

Le financement du Réseau a principalement été assuré par des subventions d'investissement et le recours à l'emprunt, à l'exclusion de fonds propres du SDEG 16.

Il est entendu que les conditions du présent transfert du Réseau ont été établies pour permettre une neutralité financière pour le SDEG 16, tant pour les dépenses d'investissement que de fonctionnement, fixant ainsi la valeur vénale du Réseau à celle inscrite au bilan comptable du SDEG 16.

Sur ces bases, il est convenu que le transfert en pleine propriété se réalisera aux conditions financières suivantes fermes et non révisables :

- Les parties conviennent que la date d'arrêt des opérations comptables est fixée au 31 décembre 2017

- Charente Numérique s'engage à verser au SDEG 16 les montants indiqués dans l'annexe n°2 et selon les conditions mentionnées.
- Charente Numérique se substitue au SDEG 16 dans l'exécution du contrat Orange et transfert de contrat et, en conséquence prendra en charge le solde des dépenses dues au titre dudit contrat ; les dépenses engagées par le SDEG 16 au titre de ces contrats entre la date de cession et la finalisation de la prise en charge financière par Charente Numérique seront refacturées prorata temporis par le SDEG 16 à Charente Numérique sur la foi des factures reçues.
- Charente Numérique remboursera au SDEG 16 les trimestrialités restant à courir jusqu'au 15 avril 2027 au titre de l'emprunt souscrit par le SDEG 16 auprès du Crédit Agricole et ce selon l'échéancier figure en annexe 4 au présent contrat, y compris la pénalité de remboursement anticipé.
- Charente Numérique assumera les autres dépenses à venir liées à ce réseau.

En raison du transfert de droit des contrats attachés à la compétence transférée à Charente Numérique et ce depuis le 9 juin 2017, il est rappelé que Charente Numérique est substitué au SDEG 16 pour la perception des recettes à venir suivantes :

- Redevance d'utilisation FON LIPPI
- Subvention FSN
- Reliquat de la participation de l'EPCI, à l'exception des sommes de 2 222 130,77 € et 215 824,47 € que l'EPCI a réglées au préalable directement au SDEG 16.

Charente Numérique versera dans les 30 jours de la prise d'effet du présent Contrat une soule de **1 925 815,45 euros**, correspondant à la différence entre les subventions, participations et recettes non perçues à ce jour par le SDEG 16 et telles que prévues à l'annexe 2 au présent Contrat et les dépenses désormais à la charge de Charente Numérique.

A ce montant s'ajoutera une somme de **222 405,90 €** correspondant au coût de remboursement anticipé de la partie THD d'un emprunt contracté auprès du Crédit-Agricole Charente-Périgord.

A défaut de règlement à bonne date des sommes précitées vis-à-vis du SDEG 16, Charente Numérique sera, sans formalité particulière, redevable d'une indemnité de retard correspondant au taux légal d'intérêt majoré de deux points.

2.2 Modalités de versement de la soule

Le paiement se fera par virement sur le compte du SDEG 16 auprès de la Paierie Départementale aux coordonnées suivantes :

NOM ET ADRESSE DU COMPTABLE PUBLIC DU SDEG 16 :

PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE
Cité Administrative
16017 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05.45.95.58.45 - Télécopieur : 05.45.94 83.84
Courrier électronique (e-mail) : t016090@dgfip.finances.gouv.fr

COORDONNEES BANCAIRES DU SDEG 16 :

BANQUE DE FRANCE
Code Banque : 30001
Code Guichet : 00129
Numéro de Compte : C1640000000
Clé RIB : 32
IBAN : FR20 3000 1001 29C1 6400 0000 032
BIC : BDFEFRPPXXX
Numéro Codique : 016090 - PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE

SITUATION DU SDEG 16 AU REPERTOIRE SIRENE :

Numéro de SIREN : 251 600 060
Numéro de SIRET : 251 600 060 00031
Catégorie juridique : 7355
Code APE : 8413 Z

Article 3 - Reprise des contrats

Au titre du transfert partiel de compétence opéré par le SDEG 16, Charente Numérique assume l'ensemble des droits et obligations afférents au Réseau et est substituée au SDEG 16 dans l'exécution des conventions objet de l'annexe 3 à l'exception des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux (hors garantie légale).

Article 4 - Déclaration et garanties du SDEG 16 et de Charente Numérique

Le SDEG 16 déclare que les biens présentement transférés sont libres et exempts de tout privilège, gage, nantissement, sûreté ou autre charge ou restriction de droit de propriété plein et entier étant précisé que le Réseau bénéficie lui-même des servitudes objet de l'annexe 3 pour son implantation et son maintien. Par ailleurs, il est rappelé que le Réseau, mis à disposition le 9 juin 2017, fait l'objet d'une exploitation prenant la forme suivante :

- Pour la vente de services aux usagers :
 - d'un catalogue de services,
 - d'une grille tarifaire et,

- de contrats de services conclus avec les sociétés SOLSTICE Grand Angoulême et SACLAK NETWORK ;
- Pour le fonctionnement du Réseau :
 - de contrats de fourniture d'énergie,
 - de permissions de voirie, de conventions de passage et d'autorisations pour l'occupation des domaines publics et privés par le Réseau,
 - d'un contrat de location d'infrastructures de génie civil auprès de la société Orange (contrat GC BLO)
 - d'un droit d'usage de long terme de fibres optiques passives d'une infrastructure de raccordement des infrastructures constitutives du Réseau, avec la société SOLSTICE Grand Angoulême.

Les actes, délibérations et contrats relatifs à l'exploitation du Réseau ont été transférés de plein droit à Charente Numérique le 9 juin 2017.

Le SDEG 16 atteste qu'au jour de la remise des Infrastructures, le marché de maîtrise d'œuvre et le marché de travaux ne font plus l'objet de bons de commandes en cours avec les prestataires. Pour ce motif, le SDEG 16 prend en charge :

- les modalités d'achèvement des contrats en cours avec les prestataires des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- la levée des réserves qui demeurerait avec le prestataire chargé d'établir le Réseau.

En revanche, à compter du jour du transfert de propriété, Charente Numérique prendra en charge les éventuelles actions contentieuses à engager en cas de mise en jeu de garanties légales des prestataires des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de construction du Réseau.

En plus des documents transmis à Charente Numérique lors de la mise à disposition des biens constitutifs du Réseau, le SDEG 16 remet à Charente Numérique les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux qui ne lui sont pas transférés, ainsi que les attestations de responsabilité des prestataires de ces marchés et les DOE et DUIO du Réseau (annexes 1 et 3).

Le SDEG 16 déclare et garantit à Charente Numérique qu'il lui a fourni toutes les informations en sa possession, raisonnablement demandées par Charente Numérique, et qu'il n'a omis de divulguer à celui-ci aucun élément qui pourrait affecter défavorablement et substantiellement le Réseau, ainsi que son exploitation par Charente Numérique.

Charente Numérique déclare avoir pris connaissance des informations utiles à l'acquisition pleine et entière du Réseau et avoir reçu les informations adaptées afin d'en apprécier leur état, leurs propriétés et caractéristiques et leur valorisation.

Charente Numérique déclare également parfaitement connaître le Réseau.

En conséquence, Charente Numérique accepte le transfert en pleine propriété du Réseau dans son état actuel, le SDEG 16 n'étant tenu à aucune garantie de quelque nature que ce soit, à l'égard de Charente Numérique.

Article 5 - Date et prise d'effet du Contrat et date de transfert de propriété du Réseau

Le présent Contrat prend effet à la date de signature du présent contrat.
En conséquence, le transfert de propriété du Réseau interviendra à cette date.

Article 6 - Autonomie des dispositions

Si une ou plusieurs stipulations du présent Contrat sont tenues pour non valables ou déclarées comme telles, en application d'une loi ou d'un règlement à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi les conditions d'application des dispositions encore en vigueur. A défaut d'accord entre les Parties, le Contrat sera résilié de plein droit sans indemnité de part et d'autre.

Article 7 - Annexes

Sont annexés aux présentes et ont valeur contractuelle :

- annexe 1 : Descriptif du Réseau - Inventaire détaillé
- annexe 2 : Annexe financière
- annexe 3 : Liste des contrats et conventions transférés à Charente Numérique
- annexe 4 : Conditions de remboursement du prêt par Charente Numérique au SDEG 16.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Angoulême, le

Le Président de Charente Numérique,

Le Président du SDEG 16,

Jacques CHABOT

Jean-Michel BOLVIN

ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DU RESEAU - INVENTAIRE DETAILLE

1. LES TRAVAUX : LA MONTEE EN DEBIT

Les travaux ont porté sur la mise en œuvre d'un ensemble d'opérations de desserte FttN, consistant à procéder à une modernisation du réseau téléphonique permettant une montée en débit et même au passage en Très Haut Débit d'une portion significative des utilisateurs concernés (plus de deux tiers des lignes traitées).

Ce sont ainsi 37 sous-répartiteurs éligibles à la solution FTTN (« montée en débit ») qui ont été créés.

Architecture technique mise en œuvre

Conformément aux principes d'ingénierie de l'offre PRM réglementée par l'ARCEP et du plan France Très Haut Débit, la solution de desserte FttN (fibre jusqu'à « nœud ») constitue une étape intermédiaire vers le déploiement du FttH (fibre optique à l'habitation).

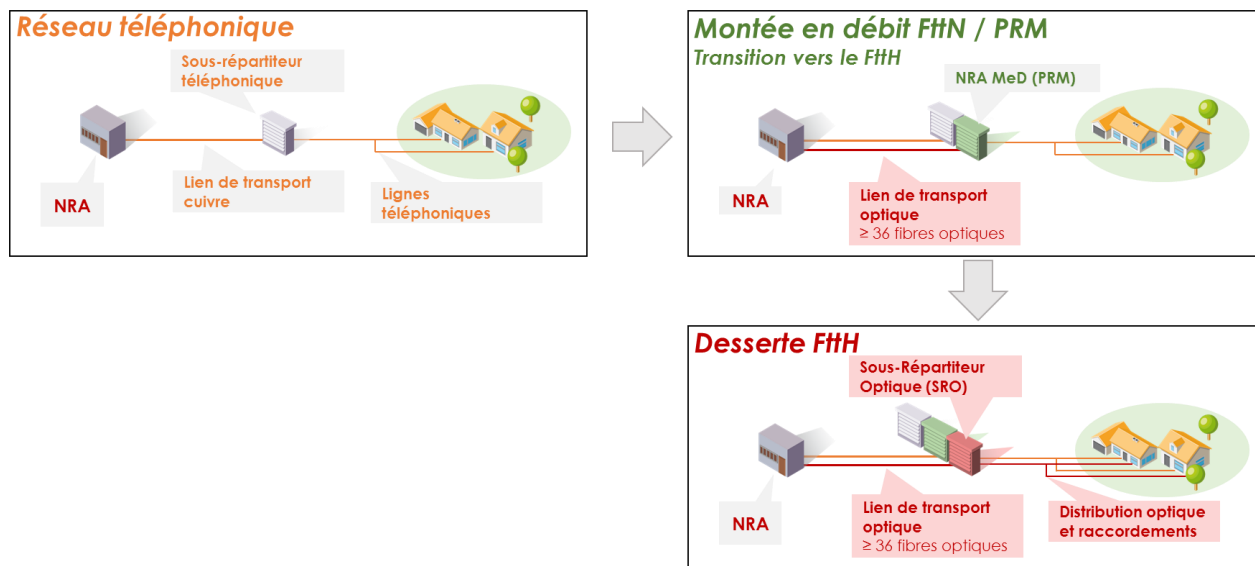
La montée en débit DSL consiste à diminuer la longueur de cuivre entre un sous-répartiteur et son NRA d'origine en déployant un lien de transport optique.

Cette action permet ainsi une amélioration des niveaux de services ADSL des lignes téléphoniques situées dans ladite zone de sous-répartition.

La desserte FttN est réalisée afin de réutiliser les infrastructures optiques NRA-PRM dans le cadre des futurs déploiements FttH programmés dans le cadre du SDTAN de la Charente.

Les investissements sont donc compatibles avec les déploiements ultérieurs en FttH (« FttH ready »).

Schéma de la desserte FttN, étape transitoire vers le FttH



Calendrier de mise en œuvre

Le calendrier de mise en œuvre a également dû tenir compte d'un certain nombre d'éléments exogènes au SDEG 16.

Ainsi, en s'inscrivant dans le cadre du projet départemental candidat au titre de l'appel à projet France Très Haut Débit, le projet a été amené à devoir suivre les règles de l'appel à projet national (versions d'avril 2013 et avril 2015).

Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'une instruction par la Mission France Très Haut Débit (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique) qui a conduit à un passage en audition devant le Comité de Concertation France Très Haut Débit le **7 octobre 2015**.

Néanmoins, le SDEG 16 a anticipé autant que possible l'ensemble de ces démarches afin de mettre en œuvre le projet.

Le SDEG 16 a procédé à l'ensemble des opérations permettant la mise en œuvre du projet :

- Déclaration en tant qu'opérateur auprès de l'ARCEP¹ : 10 octobre 2011
- Recrutement d'un maître d'œuvre : 28 octobre 2013
- Signature du contrat PRM avec Orange le 21 février 2014
- Signature des contrats d'accès aux infrastructures d'Orange le 27 février 2014
- Recrutement d'un groupement d'entreprises de travaux : 13 novembre 2014.

¹ Nécessaire pour commander l'accès aux infrastructures d'Orange et l'offre de montée en débit (PRM)

Détail des 37 NRA Montée en Débit par l'offre « PRM » d'Orange

Commune NRA	Clé SR	Commune SR	Date recette GC	Date recette Site FO	Date recette PCO	Lien de collecte ML GC construit	Lien de collecte ML ORANGE BLO
SERS	16368SE9J01SRP/J01	BOUEX	03/11/2015	30/06/2016	30/06/2016	2366	942
ROULLET-SAINT ESTEPHE	16287ROTR05SRP/R05	CLAIX	15/10/2015	08/06/2016	08/06/2016	0	4115
ROULLET-SAINT ESTEPHE	16287ROTR11SRP/R11	ROULLET-SAINT-ESTEPHE LES BARBOTS	22/08/2016	06/01/2017	08/06/2016	0	2351
NERSAC	16244NSCL33SRP/L33	SIREUIL ANGLE	26/11/2015	26/01/2016	05/12/2016	460	0
NERSAC	16244NSCL30SRP/L30	SIREUIL	26/11/2015	05/12/2016	05/12/2016	0	5389
MOUTHIERS SUR BOEME	16236MOUH03SRP/H03	PLASSAC-ROUFFIAC	26/11/2015	18/08/2017	18/11/2016	4035	2040
MARSAC	16210MRCJ15SRP/J15	VINDELLE	20/11/2015	07/10/2016	07/10/2016	4099	872
ANGOULEME ESPAGNAC	16154ESPD09SRP/D09	CHAMPNIERS LES CHAUVAUDS	09/03/2016	30/06/2016	30/06/2016	510	4317
GARAT	16146GARG02SRP/G02	DIRAC	15/10/2015	08/06/2016	08/06/2016	0	2905
GARAT	16146GARG03SRP/G03	DIRAC LE GROS ROC	15/10/2015	08/06/2016	08/06/2016	844	3349
FLEAC	16138FLCE12SRP/E12	TROIS-PALIS	26/11/2015	30/06/2016	30/06/2016	539	3946
DIGNAC	16119DIGK01SRP/K01	TORSAC BOURG	15/10/2015	30/06/2016	30/06/2016	4120	1084
CHAMPNIERS LES LIMBAUDIÈRES	16078CLIK07SRP/K07	BRIE BOURG	03/11/2015	06/06/2016	27/04/2016	304	3417
CHAMPNIERS LES LIMBAUDIÈRES	16078CLIK08SRP/K08	BRIE ECOLE	03/11/2015	27/04/2016	27/04/2016	9	89
CHAMPNIERS LES LIMBAUDIÈRES	16078CLIK10SRP/K10	BRIE TARTASSONNE	03/11/2015	26/01/2016	27/04/2016	35	1481
CHAMPNIERS LES LIMBAUDIÈRES	16078CLIK06SRP/K06	BRIE FROTARDS	03/11/2015	27/04/2016	27/04/2016	1609	5038
ANGOULEME MA CAMPAGNE	16015CAMC41SRP/C41	VOEUIL ET GIGET TIVOLI	26/11/2015	17/06/2016	17/06/2016	66	3545

CHAMPNIERS LES LIMBAUDIÈRES	16078CLIK09SRP/K09	BRIE	05/11/2015	27/04/2016	27/04/2016	31	2039
HIERSAC	16163HIEH11SRP/H11	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE	26/11/2015	05/01/2016	06/01/2016	3281	1251
CHAMPNIERS LES LIMBAUDIÈRES	16078CLIK05SRP/K05	CHAMPNIERS SIMARDE	25/11/2016	26/01/2016	27/04/2016	499	0
MARSAC	16210MRCJ02SRP/J02	ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE BOURG	22/08/2016	01/12/2016	07/10/2016	37	5775
RUELLE	16291RULM14SRP/M14	CHAMPNIERS	22/08/2016	05/12/2016	05/12/2016	15	3552
TOURRIERS	16383TRST12SRP/T12	JAULDES TREILLIS	20/05/2016	07/10/2016	07/10/2016	3276	2103
TOURRIERS	16383TRST11SRP/T11	JAULDES	20/05/2016	07/10/2016	07/10/2016	1346	0
MOUThIERS SUR BOÈME	16236MOUH10SRP/H10	MOUThIERS NAULETS	18/03/2016	26/01/2016	18/11/2016	3495	0
MOUThIERS SUR BOÈME	16236MOUH07SRP/H07	MOUThIERS-SUR- BOÈME LE ROSIER	27/04/2016	18/11/2016	18/11/2016	1058	913
LA COURONNE	16113LCOL03SRP/L03	ROULLET-SAINT- ESTÈPHE FOUR A CHAUD	15/11/2015	23/08/2016	23/08/2016	0	2456
ROULLET	16287ROTR12SRP/R12	ROULLET CHEZ THIBEAU	26/11/2015	06/01/2017	08/06/2016	3090	619
NERSAC	16244NSCL23SRP/L23	SIREUIL LES AGÈES	26/11/2015	07/10/2016	07/10/2016	0	3495
DIGNAC	16119DIGK03SRP/K03	DIGNAC LASCOUR	20/05/2016	14/06/2017	30/06/2016	1196	1551
DIGNAC	16119DIGK04SRP/K04	TORSAC BOISSIÈRE	18/03/2016	05/12/2016	30/06/2016	434	0
MOUThIERS SUR BOÈME	16236MOUH08SRP/H08	TORSAC PETITE ANDOLE	22/08/2016	06/01/2017	18/11/2016	3028	0
SERS	16368SE9J02SRP/J02	VOUZAN	20/09/2016	26/01/2016	30/06/2016	1760	1248
MARSAC	16210MRCJ12SRP/J12	ST YRIEIX SUR CHARENTE	06/09/2016	05/05/2017	07/10/2016	15	2346
MARSAC	16210MRCJ13SRP/J13	FLEAC-BRENAT	22/08/2016	18/11/2016	07/10/2016	46	1802
CHAMPNIERS LES LIMBAUDIÈRES	16078CLIK04SRP/K04	CHAMPNIERS ARGENCE	25/11/2016	26/01/2016	27/04/2016	42	4258
RUELLE	16291RULM17SRP/M17	CHAMPNIERS-VIVILLE	07/10/2016	05/12/2016	05/12/2016	28	1581

2. LES TRAVAUX : LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le SDEG 16 a décidé de porter un projet visant à « améliorer l'accessibilité aux infrastructures à haut débit ou très haut débit dans les zones où le marché est défaillant ».

Le projet ciblait ainsi la desserte très haut débit d'un ensemble de zones d'activités, mais aussi de grandes entreprises isolées.

Le projet concernait donc la desserte Très Haut Débit des **24 zones d'activités** du territoire des 3 communautés de communes cibles du projet :

Phase 1 : Collecte des ZAE

SDEG 16

Sources Tactis, France Télécom, SDEG
Méthodologie Tactis
Réalisation cartographique Tactis

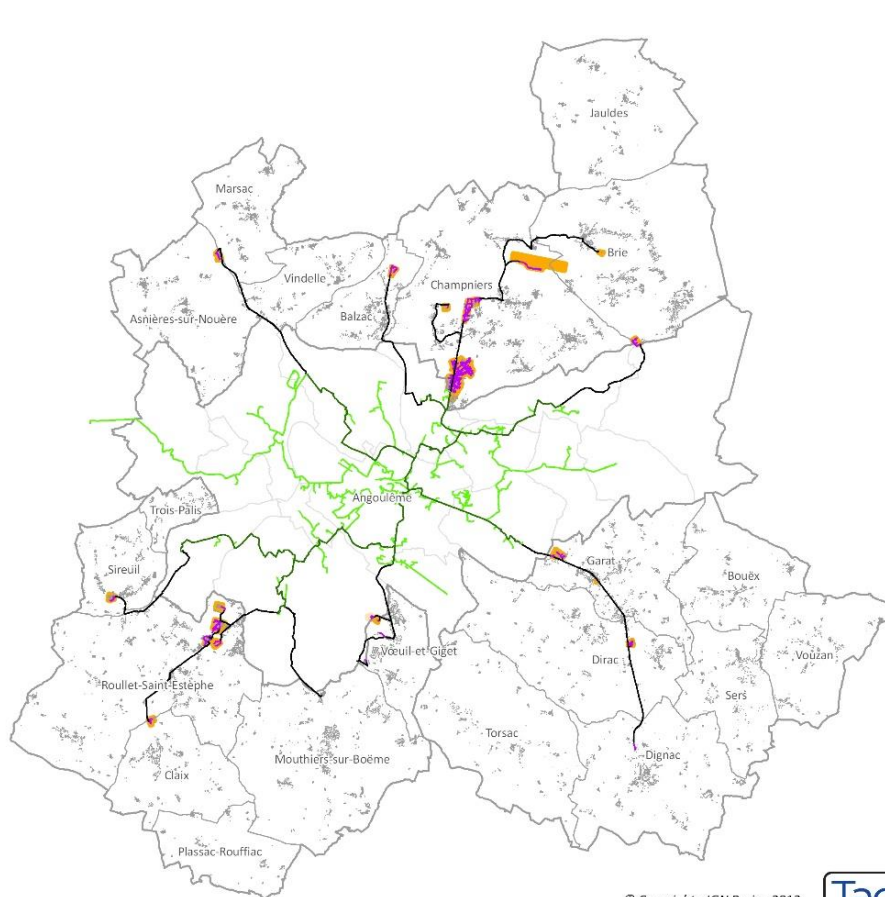
Réseau de collecte des ZAE

- Collecte ZAE
- Desserte intrazone ZAE

Solstice

- Réseau Solstice ré-utilisé
- Réseau Solstice

- Bâtiment
- ZAE raccordées
- Limites communales
- Limites EPCI



0 5 Km

© Copyright - IGN Paris - 2012
© Copyright - TACTIS - Octobre 2012

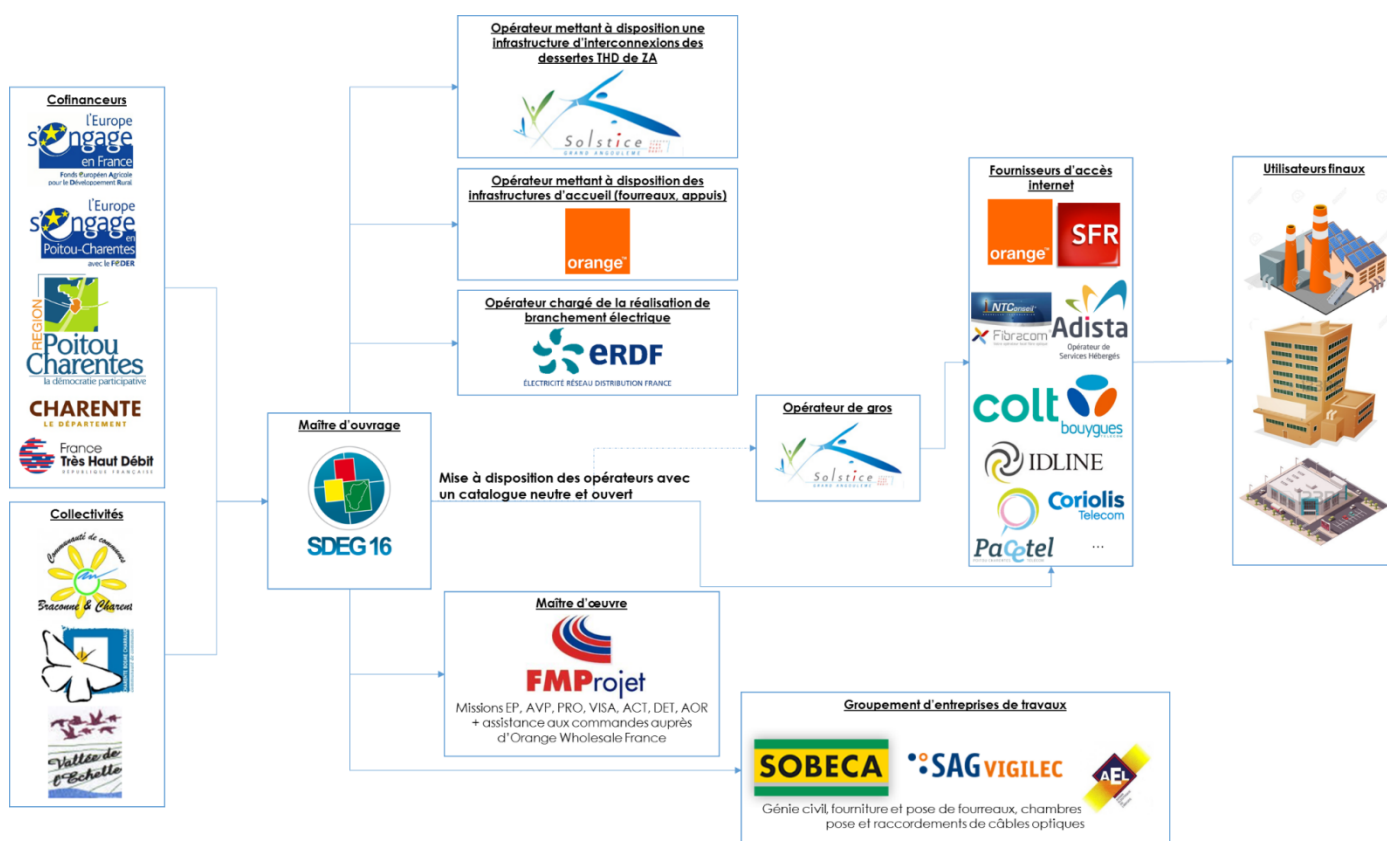


L'ensemble des zones d'activités ciblées par le projet répond bien effectivement aux caractéristiques définies dans la circulaire du 19 janvier 2009 de la DIACT, à savoir de « zones d'activités économiques dans lesquelles l'insuffisance de l'initiative privée peut être caractérisée ».

En effet, ces zones d'activités se trouvent dans une situation à la fois d'« absence de concurrence », « de prix élevés par rapport à la moyenne des prix pour des zones aux caractéristiques similaire ».

L'objectif du projet était de développer une offre Très Haut Débit à destination des entreprises de ces zones d'activités à des niveaux tarifaires comparables à ceux pratiqués sur l'agglomération angoumoise au travers à la fois des offres portées par les réseaux très haut débit d'Orange (FttH/FttH Pro, FttE/FttO) mais aussi le réseau d'initiative publique confié par la CA Grand Angoulême à la société Solstice.

Le schéma suivant détaille l'ensemble des acteurs du projet de desserte Très Haut Débit :



Ainsi, s'agissant de la réalisation, le SDEG 16 s'appuie principalement sur 3 acteurs recrutés après mises en concurrence :

- Un maître d'œuvre : FM Projet
- Un groupement d'entreprises de travaux dont le mandataire est SOBECA
- Un fournisseur d'infrastructures d'interconnexion passive des dessertes THD : Solstice Grand Angoulême.

Les conditions de réalisation du réseau ont connu un certain nombre d'évolutions et de difficultés de mise en œuvre que nous exposons ci-après.

Le Plan France Très Haut Débit a été annoncé par l'Etat au début de l'année 2013.

Ce plan fixe l'objectif à horizon 2017 d'une couverture en haut débit de qualité de l'ensemble des administrés et une couverture très haut débit des sites stratégiques.

A un horizon plus lointain (2022), la cible est le très haut débit pour tous que ce soit par des technologies en fibre optique (FttH), cuivre (VDSL2) ou autres (satellite, hertzien).

Il est donc d'emblée apparu évident que le projet porté par le SDEG 16 entrait pleinement dans cet objectif national. Néanmoins, la concrétisation de cette inscription s'est heurtée à plusieurs « embuches » :

De plus, le projet s'inscrivait dans un programme a minima départemental cohérent avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du territoire.

Le SDEG 16 a ainsi collaboré avec le Département de la Charente pour permettre l'inscription pleine et entière du projet dans le SDTAN et dans cette première phase du projet départemental.

L'inscription dans le plan France Très Haut Débit nécessite un dépôt officiel d'un dossier auprès de l'Etat dans le cadre de ce plan.

Ce dossier a été déposé par le Conseil Départemental de Charente durant le **2^{ème} trimestre 2014**.

Un premier courrier a été adressé en juillet 2014 par la Mission Très Haut Débit suivi d'un questionnaire transmis en **mars 2015**.

Le passage en Comité de Concertation France Très Haut Débit le **7 octobre 2015** a conforté l'intégration pleine et entière du projet dans le plan France Très Haut Débit.

Calendrier de réalisation

	Prévisionnel	Réalisé
Date du commencement d'exécution	2013	2014 (études)
Date de la fin d'exécution	2015	1 ^{er} trimestre 2016

La réalisation est achevée à ce jour.

Desserte FTTN – Descriptif des travaux

COMMUNE ZA	NOM ZA	ML GC CONSTRUIT
CHAMPNIERS	Les Montagnes	131
CHAMPNIERS	Les Montganes / ADR	17
CHAMPNIERS	Les Montagnes / Intero Solstice	9
CHAMPNIERS	Fontanson	121
CHAMPNIERS	Troisel	996
BRIE	Aérodrome	10
BRIE	Grande Garenne	9
BRIE	Les Loges	75
GARAT	Les Penottes / Fibracom	103
GARAT	Les Penottes / Megarama	160
GARAT	Les Penottes / Garraud	85
SOYAUX	Les Penottes / interco solstice	10
GARAT	Les Petites Chaumes	10
DIRAC	EHPAD/Ecole/Pole Artistique	42
DIRAC	Bois de Faye	0
VOEUIL ET GIGET	Poulet / interco Soltice	760
VOEUIL ET GIGET	Jolival	0
VOEUIL ET GIGET	Bourisson	238
CLAIX	Butte de Fusiller	2
ROULLET SAINT ESTEPHE	Fontaine Est	730
ROULLET SAINT ESTEPHE	Le Plessis / interco vers bas intermarché	5
ROULLET SAINT ESTEPHE	Les Aubreaux	854
ROULLET SAINT ESTEPHE	Les Aubreaux / interco solstice	12
SIREUIL	Les Tanerries	34
ASNIERES SUR NOUERE	Les Fougerrousses	34
CHAMPNIERS	Les Chauvauds	411
BALZAC	chez Nadaud	3857
ROULLET SAINT ESTEPHE	Plessis / Base Intermarché	220
ROULLET SAINT ESTEPHE	Gutenberg / CEPAP	3
ROULLET SAINT ESTEPHE	Plessis /mitrope	22
BALZAC	Bois de Chaduteau	2022

COMMUNE ARMOIRE ZA	ZA CONCERNEES
CHAMPNIERS	LES MONTAGNES - FONTASON - LES GRANDES CHAUMES - LES CHAUVAUDS - TROISEL - PETITE GARENNE - AERODROME
BRIE	LES LOGES
MA CAMPAGNE	ZA POULET - ECOLE DE VEUIL - ZA BOURRISSON - JOLIVAL
ROULLET SAINT ESTEPHE	LES AUBREAUX - LE PLESSIS - FONTAINE EST - FONTAINE OUEST - GUTENEHRG - BUTE DE FUSILLER
SIREUIL	LES TANNERIES DE SIREUIL
GARAT	LES PENOTTES - PETITE CHAUME - RTE DE PERIGUEUX - BOIS DE FAYE - CHEZ NADAUD
GOND PONTOUVRE	LES FOUGEROUSSE
ASNIERES SUR NOUERE	BOIS DE CHADUTEAU
MOUTHIERS SUR BOEME	LIPPI

SITE CLIENT	ML ORANGE BLO RCA
GCB_1_251600060_F40234170516_RCA-ZA_LES_LOGES-RUELLE_TFX_V2	3866
GCB_1_251600060_F72804300316_RCA-Les_Fougerousse-GOND_POUTOUV_TFX_V2	3424
GCB_1_251600060_F72789300316_RCA-Les_Fougerousse-BALZAC_TFX_V2	3419
GCB_2_251600060_F34646290216_RCA-Charente_Utilitaire_TFX_V1bis	2281
GCB_1_251600060_F54035140316_RCA-CHAMPNIERS-STYLAUTO_TFX_V1	2068
GCB_1_251600060_F72776300316_RCA-AERODROME_CHAMPNIERS_TFX_V1	1830
GCB_2_251600060_F74442181016_RCA-jolival_TFX_V1	1460
TFX_GARAT	1439
GCB_2_251600060_F22860021116_RCA-za_les_penottes_TFX_V1bis	1438
GCB_2_251600060_F34664290216_RCA-Space_poid_lourd_TFX_V1bis	1395
GCB_1_251600060_F17493230916_RCA-_YRIEIX_SNGTP_TFX_V1	1391
GCB_2_251600060_F17487230916_RCA-FLEAC_SNGTP_TFX_V1BIS	1391
GCB_2_251600060_F24414280916_COFMP-AURORE-VP_TFX_V2	1355
GCB_1_251600060_F24443280916_COFMP-ARMOIREZA-SOYAUX_TFX_V1Bis	1302
GCB_1_251600060_F40238170516_RCA-ZA_LES_LOGES-MORNAC_TFX_V2	1099
GCB_1_251600060_F42287110417_RCA-DIRAC-EPHAD_TFX_V1Bis	1091
GCB_1_251600060_F74143181016_RCA-ADF_TFX_V1	1023
GCB_1_251600060_F40207170516_RCA-ZA_LES_GRANDES_GARENNES-BRIE_TFX_V2.zip	804
GCB_1_251600060_F54070140316_RCA-CHAMPNIERS-EECE_TFX_V3	655
GCB_2_251600060_F54116140316_RCA-CHAMPNIERS-MAXIE_THERMIE_TFX_V1	623
GCB_2_251600060_F54121140316_RCA-CHAMPNIERS-HOTEL-F1_TFX_V2	604
GCB_2_251600060_F17479230916_RCA-ASNIERES_SNGTP_TFX_V1	513
GCB_2_251600060_F24446280916_COFMP-ARMOIREZA-GARAT_TFX_V2	508
GCB_1_251600060_F40242170516_RCA-ZA_LES_LOGES-BRIE_TFX_V2	484
GCB_1_251600060_F60575180117_RCA-FRELLER_CARTONS_TFX_V1	484
GCB_1_251600060_F54082140316_RCA-CHAMPNIERS-TSI_TFX_V1	337
GCB_2_251600060_F54082140316_RCA-CHAMPNIERS-TSI_TFX_V1_1	337
GCB_2_251600060_F24403280916_RCA-BATI-PAILLE_TFX_V1_NOVAE	274
GCB_1_251600060_F54097140316_RCA-CHAMPNIERS-HONDA_TFX_V1	266
GCB_2_251600060_F24436280916_COFMP-BASE-INTER_TFX_V2	251
GCB_2_251600060_F24426280916_COFMP-DIADEM_TFX_V1	240

GCB_2_251600060_F24464280916_COFMP-BRACONNE_TFX_V1_NOVAE	232
GCB_2_251600060_F74351181016_RCA-TRANSPORT_TAMTAM_TFX_V1	210
GCB_2_251600060_F17493230916_RCA-_YRIEIX_SNGTP_TFX_V1	209
GCB_1_251600060_F17487230916_RCA-FLEAC_SNGTP_TFX_V1BIS	207
GCB_2_251600060_F36255041016_RCA-Boucherie_TFX_V1BIS_NOVAE	203
GCB_1_251600060_F54075140316_RCA-CHAMPNIERS-VEOLIA_TFX_V1	190
GCB_1_251600060_F74243181016_RCA-BMS_TFX_V1Bis	190
GCB_2_251600060_F74243181016_RCA-BMS_TFX_V1Bis	190
GCB_2_251600060_F24424280916_COFMP-AGUR_TFX_V1	170
GCB_2_251600060_F54097140316_RCA-CHAMPNIERS-HONDA_TFX_V1	166
GCB_2_251600060_F74405181016_RCA-RENAULT_TRUCK_TFX_V1	161
GCB_1_251600060_F24407280916_COFMP-SAUR_TFX_V1	154
TFX_WANDERS	145
GCB_1_251600060_F74720181016_RCA-MACHINE_A_COUDRE_TFX_V1Bis	93
GCB_1_251600060_F74653181016_RCA-BUREAU_VALLEE_TFX_V1	77
GCB_1_251600060_F24488280916_COFMP-LITTERIE_TFX_V1Bis	76
GCB_1_251600060_F74689181016_RCA-MCA_VOLKSWAGEN_TFX_V1	59
GCB_1_251600060_F24468280916_COFMP-TP-DANIEL_TFX_V1	55
GCB_1_251600060_F24482280916_COFMP-KING-JOUET_TFX_V1	54
GCB_2_251600060_F24480280916_COFMP-BEBE9_TFX_V2_1	37
GCB_1_251600060_F24476280916_COFMP-MCTI_TFX_V2	33
GCB_1_251600060_F74621181016_RCA-EX_TECH_TFX_V1	29
GCB_1_251600060_F24487280916_COFMP-CASH-EXPRESS_TFX_V1	16
GCB_1_251600060_F24474280916_COFMP-HIS_TFX_V2	7
GCB_1_251600060_F40783090117_RCA-HERTZ_TFX_V1	7
GCB_1_251600060_F40788090117_RCA-GOUPILLAUD_TFX_V1	7

NOM DE LA ZA	NOM DE L'ENTREPRISE RACCORDEE
FONTANSON	KYRIAD
FONTANSON	LE FEU DE BOIS
LE PLESSIS	HERTZ
LES MONTAGNES	AG LEVAGE
LES MONTAGNES	DELZONGLE
LES MONTAGNES	ICESAM
LES MONTAGNES	INTERMARCHE
LES MONTAGNES	MEUBLE AUBIN
LES MONTAGNES	MR BRICOLAGE
LES MONTAGNES	TOUSALON
CHEMIN DE POULET	EFTS
FONTANSON	SCI LES CHAUMES DU POTEAU
LE PLESSIS	TRANSPORT VIGNAUD
AERODROME BRIE	AEROPORT ANGOULEME COGNAC
AERODROME BRIE	HELI UNION TRAINING CENTER
BOIS DE FAYE	SARL ZAVATTIN
BOIS DE FAYE	SAUR
BOIS DE FAYE	TRANSPORTS SARTORI
BOIS DE FAYE	BATI PAILLE CONSTRUCTIONS
BOIS DE FAYE	SICPACK
BOIS DU CHADUTEAU	SNG TP
BOIS DU CHADUTEAU	GABORAUD x 2
BOIS DU CHADUTEAU	SARL BATI CONSTRUCTION (ROXO CONSTRUCTION)
BOIS DU CHADUTEAU	SARL MENUISERIE PRESSAC
BOIS DU CHADUTEAU	SOFAMAC (cable dans RENOV FACADE)
BOIS DU CHADUTEAU	RENOV FACADE
BOURISSON	DESCHAMPS

BOURISSON	ADF
BOURISSON	ECOLE DE VOEUIL
BUTTE A FUSILLER	BMS SPORT AUTO
CHEMIN DE POULET	IDEATEC
ESPACE GUTENBERG	CEPAP
ESPACE GUTENBERG	LT AQUA +
ESPACE GUTENBERG	Aurore - VP 16
FONTAINE EST	TRANSPORT TAM TAM
FONTAINE EST	V.I.A RENAULT TRUCKS (Groupe Besson)
FONTAINE EST	AS24
FONTANSON	CHARENTES UTILITAIRES
FONTANSON	ESPACE AD POIDS LOURD
FONTANSON	LEROY SOMER
FONTANSON	CLEAN PICOTY
FONTANSON	HIS
FONTANSON	IDEAPLAST
FONTANSON	MCTI
FONTANSON	SARL ROMOEUF
GRANDE GARENNE	DECHETTERIE BRIE
GRANDE GARENNE	SERVICE MUNICIPAUX DE BRIE
JOLIVAL	JOLIVAL
LE PLESSIS	HP CONCEPT
LE PLESSIS	BASE INTERMARCHE
LE PLESSIS	CHRONOPOST
LE PLESSIS	LOXAM (HERTZ)
LE PLESSIS	SOLS 16
LE PLESSIS	T2M SERVICES
LE PLESSIS	THIRIET DISTRIBUTION

LE PLESSIS	AGUR
LE PLESSIS	DIADEM
LE PLESSIS	GOURBILLEAU SARL
LE PLESSIS	MITROPE
LES AUBREAUX	COSOLA NANACARA
LES AUBREAUX	GARAGE MORALES
LES CHAUVAUDS	ALARME TELECOM SERVICES
LES CHAUVAUDS	AMBULANCE CHARENTE
LES CHAUVAUDS	DAFY MOTO
LES CHAUVAUDS	QUAD 16
LES CHAUVAUDS	ORANGE BLEUE
LES CHAUVAUDS	MPH QUADS
LES CHAUVAUDS	MPH MOTOS
LES CHAUVAUDS	CENTRAKOR
LES FOUGEROUSSES	SARL DEFI MECA
LES FOUGEROUSSES	ATELIERS MUNICIPAUX BALZAC
LES FOUGEROUSSES	CDZ SYSTEMES
LES FOUGEROUSSES	DIDULE PARCS ET JARDIN (EURL Eric DIDULE)
LES FOUGEROUSSES	DME ETANCHEITE
LES FOUGEROUSSES	HGM AUTO
LES FOUGEROUSSES	LAVAGE AUTO NET
LES FOUGEROUSSES	MAISON DES 3 FRERES MARTIN CIRE
LES FOUGEROUSSES	MEUNIER
LES FOUGEROUSSES	SARL DA CUNHA CIRURGIAO
LES FOUGEROUSSES	WILLIAM SABATIER
LES FOUGEROUSSES	GARAGE BONNORON
LES LOGES	ARTOIS TRANSPORT SERVICES (TPSO)
LES LOGES	(TPSO)

LES LOGES	CEFAG
LES LOGES	ECUS.fr
LES LOGES	SARL NJC (Demeure & Prestige)
LES LOGES	SDEL CHARENTE ENERGIE
LES LOGES	ASSOCIATION WIFI BRACONNE CHARENTE
LES LOGES	CITY PRO - FAUVEL FORMATION
LES LOGES	DOS REIS CONSTRUCTION
LES LOGES	F2C
LES LOGES	FRANCE BOISSONS
LES LOGES	SARL TP DANIEL MANAT & FILS
LES MONTAGNES	OLYMPE AUTO - AUDI
LES MONTAGNES	4 MURS
LES MONTAGNES	ATOL
LES MONTAGNES	AUTO BILAN 16 (tastet + propriétaire bati existe plus))
LES MONTAGNES	Autour du feu
LES MONTAGNES	AVENIR HABITAT 16
LES MONTAGNES	BEL ANGOULEME
LES MONTAGNES	BUREAU VALLEE
LES MONTAGNES	CASH EXPRESS
LES MONTAGNES	CENTRE LOISIR SPORTIF
LES MONTAGNES	COMPTOIR DE LA PISCINE (ZYKE)
LES MONTAGNES	Cuisines Schmidt (SARL Cuisines Aréane)
LES MONTAGNES	DAC Citroën
LES MONTAGNES	Demarq
LES MONTAGNES	DIGITAL
LES MONTAGNES	EECE
LES MONTAGNES	Elancia
LES MONTAGNES	ELEPHANT BLEU

LES MONTAGNES	ESPACE BEBE 9
LES MONTAGNES	EVER BLUE DUFOUR PISCINE
LES MONTAGNES	EX TECH
LES MONTAGNES	Expert Auto Lixon
LES MONTAGNES	FRELLER CARTONS
LES MONTAGNES	GEANT CASINO
LES MONTAGNES	GIE 16
LES MONTAGNES	Groupe BARRAULT
LES MONTAGNES	HAPPYCASH
LES MONTAGNES	HONDA SUZUKI MAZDA
LES MONTAGNES	Hôtel F1
LES MONTAGNES	IBIS
LES MONTAGNES	IBIS Budget
LES MONTAGNES	IBIS Styles
LES MONTAGNES	INSTITUT DE BEAUTE AUTOMOBILE
LES MONTAGNES	JBC DESIGN - HD HOME DESIGN
LES MONTAGNES	KERIA
LES MONTAGNES	La Boucherie
LES MONTAGNES	LA MAISON DE LA LITERIE
LES MONTAGNES	Linéa
LES MONTAGNES	Machine à Coudre Services
LES MONTAGNES	MAXI DESTOCK
LES MONTAGNES	Maxithermie
LES MONTAGNES	MC DONALD'S
LES MONTAGNES	MCA VOLKSWAGEN
LES MONTAGNES	MOBIL HOME INVESTISSENT
LES MONTAGNES	NISSAN
LES MONTAGNES	OPTICAL CENTER

LES MONTAGNES	PACIFIC PECHE
LES MONTAGNES	PEUGEOT
LES MONTAGNES	ProBike 16
LES MONTAGNES	RESTAURANT MARQUANT
LES MONTAGNES	RESTAURANT Z
LES MONTAGNES	S.M.I.P
LES MONTAGNES	SAMA
LES MONTAGNES	SAS T.S.I (FORD OCCASIONS)
LES MONTAGNES	SCI LE SUROIT
LES MONTAGNES	SMAC
LES MONTAGNES	Styl'Auto
LES MONTAGNES	TASTET POM (ancienTSI + Tastet)
LES MONTAGNES	TDL INGENIERIE
LES MONTAGNES	TECHNOR ATEX
LES MONTAGNES	Times Square
LES MONTAGNES	TNT Jet Services
LES MONTAGNES	TOYOTA (Espace Automobile Charentais)
LES MONTAGNES	VEOLIA EAU
LES MONTAGNES	VERRESPACE
LES MONTAGNES	VOLTEO BATTERIES SERVICE
LES MONTAGNES	WATERPRO
LES MONTAGNES	ZOLAND
LES MONTAGNES OUEST	96FO
LES PENOTTES	FIBRACOM
LES PENOTTES	GARRAUD TP
LES PENOTTES	MEGARAMA
LES PENOTTES	MECANELEC
LES PETITES CHAUMES	KP1

LES PETITES CHAUMES	WANDERS
LES TANNERIES	GUERIN TP
MAIRIE DE DIRAC	EHPAD
MAIRIE DE DIRAC	ECOLE
MAIRIE DE DIRAC	POLE ARTISTIQUE
TROISEL	TROISEL

ANNEXE 2 - ANNEXE FINANCIERE

Le montant réglé par Charente Numérique au SDEG 16 au titre du transfert en pleine propriété est égal au montant total des factures relatives à la période close le 31 décembre 2017 et déjà réglées par le SDEG 16 ou qui le seront directement pour certaines factures à recevoir, diminué des recettes relatives à la même période et déjà encaissées par le SDEG 16.

Les factures reçues au titre de l'exploitation du réseau à partir du 1^{er} janvier 2018 par le SDEG 16 de la part des fournisseurs avant le transfert effectif complet des charges du SDEG 16 vers Charente Numérique, seront réglées directement par le SDEG 16 et refacturées à l'Euro l'Euro à Charente Numérique. Cette refacturation s'accompagnera du justificatif (facture détaillée du fournisseur, contrat ou convention à laquelle elle se rapporte.)

Charente Numérique réglera les factures émises par le SDEG 16 sous trente jours à compter de la réception des justificatifs complets.

Charente Numérique fait son affaire de la facturation des clients du réseau, de la perception des avoirs dus à l'exception de ceux de la société Orange qui seront réglés directement au SDEG 16, de la perception de la subvention de l'Etat au travers du FSN et de la perception de la participation financière de l'EPCI afin d'équilibrer ses coûts d'investissement et d'exploitation.

Le SDEG 16 procèdera avant le 1^{er} mai 2018 au remboursement anticipé de la partie THD de l'emprunt contracté avec le Crédit-Agricole Charente-Périgord, pour un montant en capital de 200 459,94 €. Le montant qui sera versé par Charente Numérique au SDEG 16 au titre du solde de cette partie de l'emprunt est fixé à 222 405,90 €.

Le détail est le suivant :

**PARTIE A : ETAT DES DEPENSES ET DES RECETTES AU VU DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE THD
EN EXCLUANT LES RESTES A REALISER, LES AFFECTATIONS DU RESULTAT ET L'ETALEMENT DE LA CHARGE CONSTATEE D'AVANCE (CONTRAT IRU)**

Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES INVESTISSEMENT							Total
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
23	2315	Travaux LIPPI		397 330,00						397 330,00
		SNCF		2 272,40						2 272,40
		Marché de travaux					2 389 627,88	2 501 273,74	221 236,53	5 112 138,15
		Travaux alimentations électriques						128 352,99	31 549,04	159 902,03
		FM Projet						360 632,40	81 343,20	441 975,60
		ENEDIS (raccordements)					25 460,89	33 287,53	1 335,17	60 083,59
		Orange					528 672,00	702 026,46	667 467,32	1 898 165,78
		Frais de géomètres					480,00		282,00	762,00
16	1641	Remboursement du capital emprunté - LIPPI		11 136,68	22 273,36	22 273,36	22 273,36	22 273,36	122 503,48	
041	2762	TVA d'ordre						19 137,21	19 137,21	
		Total	0,00	410 739,08	22 273,36	22 273,36	2 966 514,13	3 747 846,48	1 044 623,83	8 214 270,24

Chapitre	Article	Libellé	RECETTES INVESTISSEMENT							Total
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
16	1641	Emprunt pour travaux LIPPI		334 100,00						334 100,00
10	10222	FCTVA					61 866,44	396 249,90	676 318,13	1 134 434,47
13	1322	Région						229 385,00		229 385,00
	1323	Conseil Départemental					900 000,00	331 799,71	112 637,29	1 344 437,00
	13258	EPCI							2 222 130,27	2 222 130,27
	1327	FEADER FEDER					573 679,79		638 138,10	573 679,79 638 138,10
27	2762	TVA concessionnaire sur travaux AE							19 137,21	19 137,21
041	2315	TVA d'ordre							19 137,21	19 137,21
		Total	0,00	334 100,00	0,00	0,00	1 535 546,23	1 595 572,71	3 049 360,11	6 514 579,05

Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES FONCTIONNEMENT							Total
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
011	60612	Energie - Electricité						7 083,42	25 824,16	32 907,58
	6132	Contrat IRU - SOLSTICE					1 083 930,00	0,00	216 786,00	1 300 716,00
	6231	BOAMP		990,00	538,20	1 836,00	5 181,86	445,45		8 991,51
	6247	Transports collectifs						137,00		137,00
	627	Services bancaires et assimilés					10 000,00	15 000,00	9 000,00	34 000,00
	6281	Concours divers (AVICCA...)						5 650,00	5 705,00	11 355,00
	62871	Charges à caractère général, personnel	1 951,00	1 783,00	1 846,00	1 846,00	1 846,00	19 129,94	16 641,60	45 043,54
	6288	TACTIS		26 700,70	48 874,54	18 418,40	59 520,00	38 880,00		192 393,64
		SEBAN		2 631,20	5 262,40		33 912,00	49 500,00	34 812,00	126 117,60
		FM Projet				76 705,34	196 844,16			273 549,50
		Divers				1 357,00		15 658,72	8 428,87	25 444,59
		Charges rattachées (FM PROJET)					121 367,04	81 149,52		202 516,56
		Contrepassation de la charge rattachée sur N-1						-121 367,04	-81 149,52	-202 516,56
	Régularisation des rattachements à l'exercice N-1 (dépenses de fonctionnement)						57 825,36	81 149,52	138 974,88	
012	6215	Charges de personnel	9 900,00	9 806,00	10 154,00	10 154,00	10 154,00	9 741,00	10 880,00	70 789,00
66	66111	Intérêts de l'emprunt - LIPPI		6 995,22	14 157,48	13 155,18	12 152,88	11 150,58	10 148,28	67 759,62
	6615	Intérêts lignes de trésorerie					6 034,30	35 794,00	29 139,41	70 967,71
67	6718	Régularisation des rattachements à l'exercice N-1 (recettes de fonctionnement)						57 825,36	81 149,52	138 974,88
	673	Titre 2016 annulé EPCI							302 907,37	302 907,37
		Total	11 851,00	48 906,12	80 832,62	123 471,92	1 540 942,24	283 603,31	751 422,21	2 841 029,42

Chapitre	Article	Libellé	RECETTES FONCTIONNEMENT							Total
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
74	7472	Régions - Contrat IRU						139 827,00		139 827,00
	7473	Département - Contrat IRU						265 563,00		265 563,00
	74748	Communes	1 765,00							1 765,00
	74758	Communautés de Communes	10 086,00	60 042,80	103 105,98	145 745,28	663 585,56	302 907,37	215 824,47	1 501 297,46
		Produits rattachés (Cité Cnes)					121 367,04	81 149,52		202 516,56
		Contrepassation du produit rattaché sur l'exercice N-1						-121 367,04	-81 149,52	-202 516,56
		Régularisation des rattachements à l'exercice N-1 (recettes de fonctionnement)						57 825,36	81 149,52	138 974,88
7477	FEDER - Contrat IRU						136 576,00		136 576,00	
75	751	Redevance utilisation FON LIPPI						14 619,00	14 619,00	
77	7718	Régularisation des rattachements à l'exercice N-1 (dépenses de fonctionnement)						57 825,36	81 149,52	138 974,88
	773	Titres pour annuler mandat FM projet en fonctionnement						273 549,50		273 549,50
		Total	11 851,00	60 042,80	103 105,98	145 745,28	784 952,60	1 208 475,07	296 973,99	2 611 146,72

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	8 214 270,24	6 514 579,05	-1 699 691,19
Fonctionnement	2 841 029,42	2 611 146,72	-229 882,70
Total	11 055 299,66	9 125 725,77	-1 929 573,89

Le prix de cession correspond à la somme de 1 929 573,89 €, permettant au SDEG 16 d'équilibrer le budget au 31/12/2017.

ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE CESSION DU RESEAU THD

PARTIE B : ETAT DES FACTURES PAYEES PAR LE SDEG 16 EN 2018 RELATIVES A DES TRAVAUX OU PRESTATIONS REALISEES EN 2017

Libellé	Emission Mandats / Titres	Bx Mandats / Titres	Mandats / Titres	Dépenses	Recettes *
Remboursement emprunt LIPPI au 01/05/2018		en cours		222 405,90	
FM Projet - Maîtrise d'œuvre		en cours		2 520,00	
FCTVA 2018 sur travaux 2017		en cours			159 391,80
ORANGE - Achat de tubage		en cours			62 256,59
Orange - Abonnement raccordement NRA-SR et RCA/REDR du 01/12/2017 au 31/12/2017	11/01/2018	Bx 2	Mandat 2	2 235,63	
Orange - Abonnement pour le prolongement du câble optique PRM au NRA de Collecte du 01/12/2017 au 31/12/2017	11/01/2018	Bx 2	Mandat 3	120,00	
EDF - Abonnement du 01/11/2017 au 31/12/2017 et consommation	11/01/2018	Bx 2	Mandat 4	102,69	
Cabinet SEBAN - Prestations réalisées du 22/11/2017 au 22/12/2017	11/01/2018	Bx 3	Mandat 5	2 112,00	
Crédit Agricole - Échéance du 15/01/2018 - Remboursement emprunt LIPPI	28/02/2018	Bx 5	Mandat 8	7 948,80	
EDF - Abonnement de septembre 2017 à décembre 2017 et consommation	28/02/2018	Bx 5	Mandat 9	3 124,74	
Crédit Agricole - Intérêts ligne de trésorerie 80002155528 du 01/12/2017 au 31/12/2017	28/02/2018	Bx 5	Mandat 10	1 868,49	
Crédit Agricole - Intérêts ligne de trésorerie 80004222656 du 01/12/2017 au 31/12/2017	28/02/2018	Bx 5	Mandat 11	2 195,48	
ORANGE - Redevance NRA Montée en débit - Année 2016	09/03/2018	Bx 1	Titre 1		4 177,54
ORANGE - Redevance NRA Montée en débit - Année 2017	09/03/2018	Bx 1	Titre 2		27 548,36
ENEDIS - Récupération TVA sur travaux alimentation électrique	13/03/2018	Bx 2	Titre 3		5 258,18
ENEDIS - Récupération TVA sur travaux alimentation électrique	13/03/2018	Bx 2	Titre 4		2 254,96
EDF - Abonnement de novembre 2017 à décembre 2017 et consommation	29/03/2018	Bx 7	Mandat 14	1 165,63	
Total				245 799,36	260 887,43
Montant à verser au SDEG 16				-15 088,07	

* Si le SDEG 16 n'arrive pas à percevoir les recettes mentionnées ci-dessus, Charente Numérique s'engage à rembourser le SDEG 16.

ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE CESSION DU RESEAU THD

PARTIE C : ETAT DES FACTURES PAYEES PAR LE SDEG 16 EN 2018 RELATIVES A DES PRESTATIONS REALISEES EN 2018

Charente Numérique s'est engagé à rembourser au SDEG 16, toutes les factures payées par ce dernier concernant l'année 2018. Le SDEG 16 émettra les titres de recettes avec tous les justificatifs nécessaires.

A ce jour, elles sont les suivantes :

Libellé	Emission Mandats	Bx Mandats	N° Mandats	Montant
Orange - Abonnement raccordement NRA-SR et RCA/REDR du 01/01/2018 au 31/01/2018	24/01/2018	Bx 4	Mandat 6	2 235,63
Orange - Abonnement pour le prolongement du câble optique PRM au NRA de Collecte du 01/01/2018 au 31/01/2018	24/01/2018	Bx 4	Mandat 7	120,00
Orange - Abonnement raccordement NRA-SR et RCA/REDR du 01/02/2018 au 28/02/2018	02/03/2018	Bx 6	Mandat 12	2 235,63
Orange - Abonnement pour le prolongement du câble optique PRM au NRA de Collecte du 01/02/2018 au 28/02/2018	02/03/2018	Bx 6	Mandat 13	120,00
EDF - Abonnement du 01/02/2018 au 31/03/2018 et consommation	29/03/2018	Bx 7	Mandat 15	110,40
Crédit Agricole - Intérêts ligne de trésorerie 80002155528 du 01/01/2018 au 31/01/2018	29/03/2018	Bx 8	Mandat 16	1 868,49
Crédit Agricole - Intérêts ligne de trésorerie 80004222656 du 01/01/2018 au 31/01/2018	29/03/2018	Bx 8	Mandat 17	2 195,48
Orange - Abonnement pour le prolongement du câble optique PRM au NRA de Collecte du 01/03/2018 au 31/03/2018	05/04/2018	Bx 9	Mandat 18	120,00
Orange - Abonnement raccordement NRA-SR et RCA/REDR du 01/03/2018 au 31/03/2018	05/04/2018	Bx 9	Mandat 19	2 235,63
EDF - Abonnement du 01/01/2018 au 28/02/2018 et consommation	05/04/2018	Bx 9	Mandat 20	88,37
Montant à verser au SDEG 16 au 06/04/2018				11 329,63

ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE CESSION DU RESEAU THD

RECAPITULATIF

	Montant à verser au SDEG 16
PARTIE A : Etat des dépenses et des recettes au vu du compte administratif du budget annexe THD excluant les restes à réaliser, les affectations du résultat et l'étalement de la charge constatée d'avance (contrat IRU)	1 929 573,89
PARTIE B : Etat des factures payées par le SDEG 16 en 2018 relatives à des travaux ou prestations réalisés en 2017	-15 088,07
PARTIE C : Etat des factures payées par le SDEG 16 en 2018 relatives à des prestations réalisées en 2018	11 329,63
Total	1 925 815,45

Programme d'investissement et cofinancements :

Dépenses		
Projet	Montant	%
Marché travaux	5 669 370,18	54,31%
Maîtrise d'œuvre	444 495,60	4,26%
Orange	1 907 588,30	18,27%
ENEDIS Raccordements	60 083,59	0,58%
Tactis / Seban	320 623,24	3,07%
Contrat IRU	1 300 716,00	12,46%
Remboursement emprunt LIPPI	420 617,80	4,03%
Lignes de trésorerie	113 095,65	1,08%
Divers (géomètres, BOAMP, EDF, Consuels, Charges à caractères générales,...)	202 294,45	1,94%
Total	10 438 884,81	100,00%

Recettes		
Ressources	Montant	%
FEADER	573 679,79	5,50%
FEDER	774 714,10	7,42%
Département	1 610 000,00	15,42%
Région	369 212,00	3,54%
FCTVA	1 293 826,27	12,39%
TVA concessionnaire	26 650,35	0,26%
Redevance utilisation FON LIPPI	14 619,00	0,14%
Orange - Achat tubage	62 256,59	0,60%
Orange - Redevance NRA	31 725,90	0,30%
Emprunt LIPPI	334 100,00	3,20%
EPCI	3 422 285,36	32,78%
Charente Numérique	1 925 815,45	18,45%
Total	10 438 884,81	100,00%

ANNEXE 3 - LISTE DES CONTRATS ET CONVENTIONS TRANSFERES A CHARENTE NUMERIQUE

1 - Contrats de services pour l'utilisation du réseau THD conclus pour 10 ans

Contrat de service référencé 2016-02, ayant pour objet la mise à disposition du réseau de communications électroniques à très haut débit (convention Cadre)

- Contrat signé le 1^{er} février 2016 avec
Solstice Grand Angoulême, SAS, au capital de 500.000 €, dont le siège social est situé 30, avenue Edouard Belin 92500 RUEIL MALMAISON, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, immatriculée au répertoire SIREN sous le n°493589113, représentée par Monsieur Clément VERHILLE, en sa qualité de Directeur des Concessions.
- Contrat signé le 10 mars 2016 avec
Saclak Network, SARL au capital de 100 000 €, dont le siège social est situé 28, Rue Pierre Loti - 17200 ROYAN enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES, immatriculée au répertoire SIREN sous le n°B 514168764 représentée par Monsieur Charles ENEL-REHEL, en sa qualité de Gérant.

2 - Contrat d'IRU conclu pour 15 ans

- Contrat signé le 21 décembre 2015
Solstice Grand Angoulême, SAS, au capital de 500.000 €, dont le siège social est situé 30, avenue Edouard Belin 92500 RUEIL MALMAISON, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, immatriculée au répertoire SIREN sous le n°493589113, représentée par Monsieur Clément VERHILLE, en sa qualité de Directeur des Concessions.

3 - Marché public de maîtrise d'œuvre :

Identification du titulaire du marché public :

FM PROJET

Monsieur Francis MONTORNES, gérant

Siège social : Route de Cambran - 40180 SORT EN CHALOSSE

Siret : 429 093 743 00012

Mail : francis.mortones@fmprojet.net

Etablissement principal : 120, avenue Maréchal Leclerc - 33130 BEGLES

Siret : 429 093 743 00061

Tél : 05 57 35 97 34 - Fax : 05 56 85 61 53

Objet du marché public :

Conception et du suivi de la réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire des Communautés de Communes de Braconnne-Charente, de Charente-Boëme-Charraud et de la Vallée de l'Echelle.

La mission confiée au maître d'œuvre est composée :

- des éléments de mission suivants pour les ouvrages d'infrastructure au sens du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 :
 - mission d'étude préliminaire (EP)
 - mission d'avant-projet (AVP) ; cette mission sera précédée des études préliminaires permettant d'envisager la réutilisation d'ouvrages existants afin de réduire les coûts de déploiement
 - mission de projet (PRO)
 - mission de viser les plans d'exécution et études (VISA)
 - mission d'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) comprenant les DCE
 - mission de direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
 - mission d'ordonnancement, de pilotage, de coordination de l'opération (OPC)
 - mission d'assistance au maître d'ouvrage aux opérations de réception (AOR).
- des éléments de mission complémentaires d'assistance relatifs à l'établissement des dossiers complémentaires suivants :
 - mise en œuvre pour le compte du SDEG 16 de l'offre d'accès aux installations de génie civil et d'appuis aériens de la boucle locale d'Orange (ci-après l'offre LGC iBLO)
 - mise en œuvre pour le compte du SDEG 16 de l'offre d'accès aux installations de génie civil d'Orange pour les liens NRA SR (ci-après l'offre LGC NRA-SR)
 - mise en œuvre pour le compte du SDEG 16 de l'offre de création de Points de Raccordements Mutualisés d'Orange (ci-après offre PRM).

Type de marché :

Marché public de maîtrise d'œuvre : appel d'offres ouvert.

Marché de maîtrise d'œuvre passé en application de l'art. 74 (notamment les I, III-4°) du Code des marchés publics et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 26, 33, 40-III-2°, 57, 58 et 59 du Code des marchés publics. Le marché pour partie à bons de commande conclu sans minimum ni maximum (art. 77 du CMP).

Référence du marché à bons de commande :

SDEG 16-2013-03 : Marché de maîtrise d'œuvre THD-AOO.

Date de la notification du marché public :

28 octobre 2013

Durée d'exécution du marché public :

48 mois.

4 - Marché public de travaux

Identification du titulaire du marché public :

Mandataire		
SOBECA SAS	VIGILEC SAG	AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES
M. Luc GARCIA Directeur d'Activités Télécom ZI Avenue Jean Vacher - BP 23 69480 ANSE Email : telecom@firalp.fr Tél : 04 74 68 32 62 Fax : 04 74 60 29 99 Siret : 703 780 247 00044	M. Jean-Charles BODEZ Directeur de la Région Sud Les Paltrats 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE Email : direction-sud@sag-vigilec.fr Tél : 04 70 45 35 15 Fax : 04 70 45 76 93 Siret : 976 220 079 00017	Mlle Catherine PARROTIN Président Directeur Général 99, rue Henri Giffard - BP 1522 87020 LIMOGES Email : accueil@avenirelec.fr Tél : 05 55 35 83 83 Fax : 05 55 35 83 80 Siret : 757 500 632 00026

Objet du marché public :

Etude et réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit dans le cadre de la montée en débit de trente-six (36) sous-répartiteurs des secteurs mal desservis en internet haut débit, afin de procéder à une desserte FTTH (montée en débit au sous-répartiteur), de vingt-deux (22) zones d'activités économiques ou grandes entreprises isolées au titre du développement économique de son territoire, qui comptent au total deux-cent-trente-cinq (235) entreprises et de quarante-sept (47) sites publics.

Le titulaire a notamment en charge :

- La réalisation des études d'exécution
- La réalisation des plans d'exécution
- La gestion des DT/DICT
- Les travaux Génie Civil, infrastructures et aménagements sites PRM.
- La fourniture et pose des câbles à fibres optique
- La fourniture et la pose des équipements de connectiques
- Les recettes Génie civil et Optique
- Les plans de récolement

Référence du marché à bons de commande :

SDEG 16-2014-02-Marché de travaux-AOO-THD-2014/2018

Date de la notification du marché public :

13 novembre 2014

Durée d'exécution du marché public :

48 mois.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 000 000 € (montant maxi et sans minimum par lot)
- Montant TTC : 4 800 000 € (montant maxi et sans minimum par lot)

5 - Contrats conclus avec la Société ORANGE :

- Contrat n°14000114 portant sur la convention cadre relative à l'utilisation du web opérateurs signé le 18 février 2014
- Contrat n°14000115 relatif au serveur frontal commande intégré signé le 18 février 2014
- Contrat n°14000116 portant sur les conditions générales : prestations de fournitures d'informations préalables sur les infrastructures de la boucle locale Orange signé le 21 février 2014
- Contrat e-SAV n°14000119 portant sur le service opérateurs signé le 18 février 2014
- Contrat n°14000120 relatif à la création de PRM (V4) signé le 21 février 2014
- Contrat n°14000121 portant sur les conditions générales : accès aux installations de génie civil d'Orange sur les liens NRA-SR signé le 27 février 2014
- Contrat n°14000122 portant sur les conditions générales : accès aux installations de génie civil et aux appuis aériens de la boucle locale d'Orange pour les réseaux en fibre optique signé le 27 février 2014
- Convention n°MED15SO104 de mise à disposition d'infrastructures support de la montée en débit au PRM - annexe 3 signée le 28 janvier 2015
- Contrat n°14000122-B portant sur les conditions générales : accès aux installations de génie civil et aux appuis aériens de la boucle locale d'Orange pour les réseaux en fibre optique signé le 9 juillet 2015
- Contrat n°16000034 relatif à la création de PRM (V5) signé le 23 février 2016.

6 - Contrats avec le fournisseur d'énergie EDF :

Nom bre	Compte Client	Référence Contrat	Date de souscription	PDL	Site	Tarif
1	1-2EAYKFX	1-2EAYKGS	14/04/2016	15159913114578	Lieu dit La croix D73 devant entrée cimetière 16410 BOUEX	9 Kva
2	1-2EAYKFX	1-2EAYKS2	13/04/2016	15188422521128	La Mouillère D7 face au n°57 16440 SIREUIL	9 Kva
3	1-2EAYKFX	1-2EBCPQY	14/04/2016	15164833519747	Le Bourg D37 à droite du n°2 16430 VINDELLE	9 Kva
4	1-2EAYKFX	1-2EBCQ08	14/04/2016	15164978237591	Rue des Platanes 16430 CHAMPNIERS	9 Kva
5	1-2EAYKFX	1-2EBCQ4K	13/04/2016	15165267673111	Route de l'Ecole D72 Impasse de la Barbouette 16370 TROIS PALIS	9 Kva
6	1-2EAYKFX	1-2EBCQ8C	14/04/2016	15191172159378	Chez Meriot D41 au croisement lotissement 16410 TORSAC	9 Kva
7	1-2EAYKFX	1-2EBCQCM	12/04/2016	15160347267929	Rue du Parc Rue de la Maine D91 16590 BRIE	9 Kva
8	1-2EAYKFX	1-2EBP1GY	12/04/2016	15163675777399	Rue du Petit D91 16590 BRIE	9 Kva
9	1-2EAYKFX	1-2EBP1RM	12/04/2016	15160057832335	Le Maine Machenaud D105 16590 BRIE	9 Kva
10	1-2EAYKFX	1-2EBP1TY	12/04/2016	15163386341798	854 Route de Jauvigère 16590 BRIE	9 Kva
11	1-2EAYKFX	1-2EBP1XE	13/04/2016	15191461594968	Chemin de la Traversière 16400 VOEUIL ET GIGET	9 Kva
12	1-2EAYKFX	1-2QOB7BP	31/05/2016	15149059279368	Rue de l'Auvent Armoire Télécom 16430 CHAMPNIERS	9 Kva
13	1-2EAYKFX	1-3UYP0EV	20/10/2016	15153979684538	ZAC de la Loge Armoire 16590 BRIE	9 Kva
14	1-2EAYKFX	1-4GGO6W0	20/12/2016	15166714850834	Lieu dit La Petite Andole 16410 TORSAC	9 Kva
15	1-2EAYKFX	1-4GHSA4Y	22/12/2016	15168596182038	D96 16290 ASNIERES SUR NOUERE	9 Kva
16	1-2EAYKFX	1-4GJZEKI	21/12/2016	15141823389071	Les Barbots 16440 ROLULET SAINT ESTEPHE	9 Kva
17	1-2EAYKFX	1-4JOVCKM	22/12/2016	15165701826268	RD 108 16410 VOUZAN	9 Kva
18	1-2EAYKFX	1-60EINDH	09/08/2017	15175397918621	Lepine D107 16250 PLASSAC ROUFFIAC	9 Kva
19	1-2EAYKFX	1-2QNFY6X	27/05/2016	15188856674546	Rue de la Mairie Armoire 16440 CLAIX	9 Kva
20	1-2EAYKFX	1-2QNFYK1	26/05/2016	15189724981392	Rue du Bourg la Mairie 16410 DIRAC	9 Kva
21	1-2EAYKFX	1-2QOB6UQ	26/05/2016	15190159134781	Route des Rocs Armoire 16410 DIRAC	9 Kva
22	1-2EAYKFX	1-2QOLVYS	26/05/2016	15165701826370	Les Fougerousses Armoire 16430 BALZAC	9 Kva
23	1-2EAYKFX	1-2QOLWH7	27/05/2016	15166425415356	RD910 Impasse Four à Chaux 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE	9 Kva
24	1-2EAYKFX	1-2QQ8TWH	26/05/2016	15167293722189	Route de la Penotte Armoire 16410 GARAT	9 Kva
25	1-2EAYKFX	1-3B9R38C	30/08/2016	15106656963987	D84 D53 16440 SIREUIL	9 Kva
26	1-2EAYKFX	1-3B9R3HO	28/07/2016	15195079539821	Rue de l'Eglise 16560 JAULDES	9 Kva
27	1-2EAYKFX	1-3B9R3LC	26/07/2016	15194066515271	Chez Renard Armoire 16560 JAULDES	9 Kva
28	1-2EAYKFX	1-3B9R3O3	25/07/2016	15198263331483	RD910 Impasse Four à Chaux 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE	9 Kva
29	1-2EAYKFX	1-3BATMDV	26/07/2016	15165846544114	Bois Chaduteau 16290 ASNIERES SUR NOUERE	9 Kva
30	1-2EAYKFX	1-3X5KJR5	03/11/2016	15166425415244	Le Rosier 16440 MOUTHIER SUR BOEME	9 Kva

Nom bre	Compte Client	Référence Contrat	Date de souscription	PDL	Site	Tarif
31	1-2EAYKFX	1-3X8EK55	03/11/2016	15197684460241	Brenat 16730 FLEAC	9 Kva
32	1-2EAYKFX	1-3Y4H0DB	15/11/2016	15160202550115	Le Bourg 16290 ASNIERES SUR NOUERE	9 Kva
33	1-2EAYKFX	1-3YXGIJ9	14/11/2016	15166570133112	Le Château 16440 SIREUIL	9 Kva
34	1-2EAYKFX	1-449ZKRO	24/11/2016	15192474619449	Rue des Porches 16430 CHAMPNIERS	9 Kva
35	1-2EAYKFX	1-44A9ROJ	24/11/2016	15194934822002	Rue de la Vanille 16430 CHAMPNIERS	9 Kva
36	1-2EAYKFX	1-44C2ACE	24/11/2016	15166570133000	Lieu dit La Boissière 16410 TORSAC	9 Kva
37	1-2EAYKFX	1-4GIJ47G	04/01/2017	15167293721839	3 Rue E606 Chez Thibeau 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE	9 Kva
38	1-2EAYKFX	1-4HJT87A	13/01/2017	15163531059564	Tartassonne 16590 BRIE	9 Kva
39	1-2EAYKFX	1-4UQXRDO	13/01/2017	15191316877116	Route Départementale 699 L'angle D6699 16440 SIREUIL	9 Kva
40	1-2EAYKFX	1-4XDJJ21	18/01/2017	15105354503385	Rue des 3 Lieux dits Armoire 16440 MOUTHIER SUR BOEME	9 Kva
41	1-2EAYKFX	1-59C1FB2	14/03/2017	15181041912839	RD35 ZE Les Rentes 16440 MOUTHIER SUR BOEME	9 Kva
42	1-2EAYKFX	1-59C1FDQ	14/03/2017	15167438439906	14 Chemin de Poulet 16440 VOEUIL ET GIGET	9 Kva
43	1-2EAYKFX	1-4V7FEG0	24/01/2017	15168740899979	Impasse des Prairies Argence 16430 CHAMPNIERS	9 Kva
44	1-2EAYKFX	1-4V7FEO0	24/01/2017	15192619337207	Rue des Engoulements Simarde 16430 CHAMPNIERS	9 Kva

ANNEXE 4 - CONDITIONS DU REMBOURSEMENT DU PRET PAR CHARENTE NUMERIQUE AU SDEG 16



DECOMPTE REMBOURSEMENT ANTICIPE ARRETE AU 01/05/2018 AUX CONDITIONS EN VIGUEUR LE 23/03/2018
SOUS RESERVE DU PAIEMENT DES ECHEANCES

*** CARACTERISTIQUE DU PRET N° 70005814721 REALISE LE 27/04/2012 ***

MONTANT : 475 000,00 EUR DUREE : 180
PERIODICITE : TRIMESTRIEL
TAUX FIXE : 4,5000 %
COMPTE SUPPORT 99902786808

EMPRUNTEUR : SYNDICAT SDEG 16 N° OPERATION : 018189 01 6

CAPITAL REMBOURSE PAR ANTICIPATION : 200 459,94 EUR

CAPITAL	200 459,94 EUR
INTERETS NORMAUX	396,52 EUR
INDEM.FINANCIERE	20 045,99 EUR
INDEM.RBST ANTICIPE	1 503,45 EUR

SOUS TOTAUX 222 405,90 EUR

TOTAL A REGLER 222 405,90 EUR

Montant d'échéance : 2 348,33 EUR

NB : Nous vous informons qu'en cas d'inscription hypothécaire, toute demande de main-levée entraînera le prélèvement d'une somme forfaitaire.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHARENTE-PERIGORD

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,
dont le siège social est Rue d'Epagnac, Soyaux (Charente) - 775 569 726 RCS ANGOULEME
Société de courtage d'Assurance Immatriculée ORIAS 07 008 428

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

50 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** le contrat de transfert tel que présenté
- **Autorise** le Président à signer le contrat de transfert en pleine propriété du réseau THD avec le Syndicat mixte Charente Numérique tel que proposé,
- **Approuve** le transfert du réseau THD à Charente Numérique pour un montant de **1 925 815,45 euros**.
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.